





Bordereau de signature

155_ARRETE_RESILIATION_CONTRAT_INEO_MAINTENANC E_POSTE_HAUTE_TENSION

Signataire	Date	Annotation
Geraldine TESSIER, <i>Bureau MACP</i>	26/09/2022	 Visa
Fabrice ROUSSEL, <i>Maire</i>	26/09/2022	  Certificat au nom de <u>Fabrice ROUSSEL</u> (MAIRE, COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 19 mai 2021 à 15:20 au 19 mai 2024 à 15:20.
<i>Bureau MACP</i>		 Archivé

Dossier de type : Dossiers non télétransmis // MACP - Signature MAIRE (sous-type)



Direction du Cadre de Vie et des Solidarités
Service Patrimoine Immobilier
Réf : GT-D02-2022

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 044-214400350-20220926-DG_AR_2022_46-AR

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE,

Vu les travaux de suppression du Poste haute tension situé à Mazaire.

Vu l'article 9 « Résiliation du contrat » des conditions générales du Contrat n°155 relatif à la maintenance des postes haute tension à Capellia et Mazaire, qui précise que « le présent contrat est résilié de plein droit en cas d'inexécution d'une seule clause ».

ARRÊTE

Article 1 : Que l'objet du contrat n°155 est modifié de manière substantielle.

Article 2 : Que le contrat n°155 est résilié à compter du 31 octobre 2022 et qu'aucune indemnité ne sera versé au titulaire du contrat INEO ATLANTIQUE.

Article 3 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en lieux et formes habituels.

Fait à **la CHAPELLE-SUR-ERDRE**, le 26 septembre 2022

Le Maire

Signature électronique

Fabrice ROUSSEL

Publié le : 27.09.2022 sur le site internet de la ville